



Déclaration Préalable à la CAPD du 03 juin 2010

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Mesdames Messieurs les membres de la CAPD

Les "fossoyeurs" du service public ont donc été démasqués cette semaine. Depuis de nombreuses années, le SE-UNSA n'a cessé de dénoncer la mise en péril du service public d'éducation par notre gouvernement. Nous entendons encore vos remarques ou celles de vos prédécesseurs nous taxant de misérabilisme, d'exagération, nous étions bien trop alarmistes et nous "grossissions" le trait". Tout ce qui était fait ne pouvait l'être, bien évidemment, que dans le seul but d'améliorer notre service public d'éducation, dans le seul intérêt des élèves et de leurs enseignants...

La diffusion de ce plan de destruction massive d'emplois, regroupant conseils et objectifs destinés aux Inspecteurs d'Académie (avec fiche de route indiquant les gains possibles, un gain étant un poste supprimé) a le mérite de clarifier la situation, le seul but poursuivi par nos dirigeants et notamment notre président est bel et bien la chasse aux postes, à tout prix. Un vrai mauvais « Ankou » pour nos écoles publiques.

Gageons qu'une telle révélation aurait, à coup sûr, fait scandale dans une entreprise privée ...

Ainsi nous avons découvert qu'une des préconisations était de « sabrer » la formation continue, bizarre comme coïncidence, elle vient d'être supprimée dans notre académie.

Tout comme est mise à mal la scolarisation des 2 ans, notamment en milieu rural, toutes deux cibles clairement établies par ces 13 pistes destructrices, il est inutile de toutes les énumérer puisque vous en avez sûrement eu connaissance avant nous.

Curieusement, on n'y a pas encore préconisé l'apprentissage à la fin du CM2, l'interdiction d'aller habiter à la campagne, le fait de faire payer les parents tout en ayant un financement public (ah non, ça existe déjà, ça s'appelle l'école Privée !).

Il est clair que le Gouvernement ne peut masquer la réalité et supprimer année après année des dizaines de milliers de postes sans qu'il n'y ait d'effets, le nombre croissant de refus de travail à temps partiel à 80% en étant un parmi d'autres (les suppressions de postes dans les Rased en étant une autre, liste non exhaustive) ! Nous dénonçons ces refus d'autant que pour nombre de nos collègues cette possibilité de travailler à temps partiel est plus que nécessaire.

Nous rappelons aussi qu'en dépit du fameux « surcoût » avancé, le travail à temps partiel à 80% serait bien utile pour limiter les surnombres ...

Nous dénonçons solennellement le non remboursement des frais de déplacement aux représentants du personnel pour les groupes de travail, émanation des CAPD. Au passage, nous ne pouvons qu'être inquiets pour tous les autres frais de déplacement, notamment pour nos collègues des réseaux eux aussi clairement dans le collimateur de ce plan de destruction massive d'emplois. N'oublions pas les formateurs, qu'en sera-t-il lorsqu'ils devront visiter les « masterisés » dans les campagnes verdoyantes de notre département ?

En ce qui concerne les promotions hors classe, dont l'accès est toujours infime (notre organisation revendique un seul corps avec l'accès aux indices de la hors classe pour tous les PE), nous vous demandons de ne pas appliquer cette année le nouveau calcul de

barème qui majore d'un point celui de nos collègues directeurs, changement que nous avons découvert la semaine dernière ! Cette décision, non soumise à l'avis de la CAPD départementale, lèsera clairement nos collègues qui ont décidé de poursuivre cette année pour accéder à la hors classe et qui se retrouvent dépassés au barème par bon nombre de collègues directeurs. Par ailleurs, puisque nous allons aborder le mouvement, nous ne pouvons que déplorer que cette nouvelle règle n'ait pas été communiquée à nos collègues, certains n'ayant pu adapter leurs vœux, voire participer au mouvement, en fonction d'une règle qu'ils ne connaissaient pas ! Même si la CAPD n'est que consultative, vous auriez dû, monsieur l'Inspecteur d'Académie, lui soumettre le projet pour avis avant de décider de l'appliquer.

Par ailleurs, il existe d'autres possibilités de continuer à revaloriser la mission de direction d'école, ce qui nous semble toujours indispensable.

Pour en revenir au mouvement, nous nous félicitons que vous ayez intégré la demande intersyndicale en ne rendant plus obligatoires les vœux zones, zones par ailleurs plus nombreuses, donc moins vastes. A notre sens, il nous paraît nécessaire que ce mouvement se poursuive et qu'ainsi certaines zones qui nous semblent encore bien grandes puissent être réduites, notamment la zone 12 particulièrement étendue. Les secteurs de collèges ne seraient-ils pas une solution plus intéressante et cohérente ?

Nous nous permettons de vous rappeler que lors de la CAPD présentant la circulaire du mouvement 2010 vous aviez dit qu'il serait possible à nos collègues injustement nommés à TD sur des vœux zones l'an dernier de pouvoir être dénommés et participer à la seconde phase de mouvement. Vous aviez aussi dit qu'il serait possible, pour certaines nominations difficiles sur vœux zones, d'en faire de même cette année.

Nous ne sommes toujours pas convaincus de l'utilité de ces vœux zones et notamment de sa particularité ubuesque qui fait nommer nos collègues à fort barème sur les postes les moins demandés.

Nous regrettons que notre demande de voir appliquée au calcul du barème la règle ministérielle qui préconise des points de rapprochement de conjoint n'ait pas été entendue. Nous demandons à ce qu'elle le soit pour le prochain mouvement.

En ce qui concerne certains de nos collègues non nommés au premier mouvement, nous souhaitons que ceux qui ont eu à déplorer l'an dernier, à la seconde phase, une nomination fort difficile (très éloignée de leur domicile) aient une attention particulière. Certains ont passé une année bien difficile conformément aux craintes que nous avons soulevées. De même, nous demandons une attention particulière pour les personnes victimes de fermeture restées sans poste à l'issue de ce premier mouvement.

Enfin, suite aux nominations sur postes adaptés lors de la dernière CAPD, nous déplorons que ces postes soient si peu nombreux : de nombreux collègues restent encore en difficulté suite à des problèmes de santé. Nous souhaitons que l'an prochain, ces nominations sur postes adaptés soient précédées d'un groupe de travail et renouvelons notre demande d'accorder à certains de ces collègues restés sans solution, une adaptation de leur poste actuel, notamment par un allègement de leur temps de service.

Nous terminerons par un extrait de l'appel national pour l'école publique à ce jour signé par 175 000 personnes :

Le service public et laïque d'éducation doit garantir à chaque élève une scolarisation de qualité sur tous les territoires. Il doit permettre à chacune et chacun, quelle que soit son origine culturelle ou géographique, quelle que soit sa condition, quel que soit son handicap, de bénéficier d'une éducation et de s'approprier « le vivre ensemble » dans un espace où la liberté de conscience est strictement respectée.

Aujourd'hui, le service public et laïque d'éducation n'est plus une priorité de l'état.

L'éducation n'est pas une marchandise.